

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE

POINTE-NOIRE / DESHAIES / SAINTE-ROSE / LAMENTIN / PETIT-BOURG/GOYAVE

PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2022/12

SEANCE DU 27 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre s'est en visio-conférence sous la présidence d'Adrien Baron premier vice-président et Guy Losbar, Président.

Présents : Guy LOSBAR - Adrien BARON - Camille ELISABETH - Nestor LUCE - Daniel PETRIS - Ephrem GLORIEUX - Yolande BOURGUIGNON - Patricia ELUSUE - Ketty DELVER - Cynthia CHAPOULIE - Jacqueline LOLIA - Ginette VEROIX - Gilbert ROUYARD - Christian JEAN-CHARLES - Joël HILAIRE - Annick ABELA - Henri YACOU - Jean-Paul TRIVIAUX-FRENET - Clara RIGAH - Edmée MAURIELLO - Jocelyne UNIMON - Line LAGUERRE - Sylvie DAGONIA - Didier MARICEL - Magalie SALIBUR - Benjamin GRACCHUS - Laura GUEPPOIS - Philippe DEZAC - David NEBOR - Henri JOTHAM

Absents : Ferdy LOUISY - Fauvert SAVAN - Philippe MORVAN - Roselise FAMIBELLE - Bernard ABDOL MANINROUDINE - Rémy SENNEVILLE - Augustin KANCEL - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Bruno FELICIANNE - Jeanny MARC-MATHIASIN - Josy ALEXIS - Jocelyn SAPOTILLE

Secrétaire de séance : Henri Yacou

Le Président demande à Adrien Baron de présider la réunion du Conseil de temps de se connecter.

Affaire 1 : Approbation du procès-verbal du 29 octobre 2022,

Affaire présentée par Adrien Baron

Le Président demande s'il y a des observations.

Philippe Dezac : « Monsieur Camille Elisabeth, il me semble que pour l'association Amorce, j'avais été pressenti pour être le représentant de la CANBT. J'aimerais savoir ce qui a été fait. Le suis-je toujours ? ».

Camille Elisabeth : « Tu as été désigné mais personne n'était disponible pour nous représenter. C'est madame Chapoulie qui nous avait représentés ».

Philippe Dezac : « Donc ce n'est pas moi. C'est juste pour savoir. Le représentant de la CANBT c'est mme Chapoulie ou moi ? ».

Adrien Baron : « Si tu as été désigné tu es le représentant ».

Philippe Dezac : « Je ne sais pas si j'ai été désigné ? ».

Thélia Brudey : « Petite précision aux interrogations de monsieur Dezac. Lors du dernier conseil communautaire, c'est mme Chapoulie qui a été désignée par le Président pour représenter la CANBT. Même si la note précisait monsieur Dezac ».

Le Conseil après délibérer approuve le procès-verbal du 29 octobre 2022 à la majorité moins une abstention.

Le Président est connecté mais demande à Adrien Baron de poursuivre.

Connection de Yolande Bourguignon et David Nebor

Harmony Gatoux Laguerre ayant une obligation, le Président propose que le point 10 soit analysé en priorité.

Affaire 2 : Marché relatif à la fourniture, à la livraison et à la gestion de titres restaurant au profit des agents de la CANBT,

Affaire présentée par Harmony Gatoux Laguerre

Le Président demande s'il y a des questions, des observations.

Benjamin Gracchus : « Est-il possible de savoir le coût individuel par agent ».

Harmony Gatoux Laguerre : « Le coût est de 8 euros par agent sur un carnet de 20 ».

Ketty Delver : « Je viens d'entendre un carnet de 20 tickets. Travailler ou pas c'est un carnet de 20. Le mois de février qui compte 28 jours, est ce que tous les mois c'est 20 jours ? ».

Harmony Gatoux Laguerre : « La valeur faciale est de 8 euros. Dans un carnet il y a 20 titres de restaurant. La seule différence est, si les agents ne sont pas présents ou en congés maladie. ».

Ketty Delver : « Si je comprends bien, si la personne est absente ou en congés maladie ou en congès vous donnez d'office un carnet de tickets de 20 tous les mois ».

Patricia Galbas : « Les carnets de tickets sont comptés sur l'année. Sur le nombre de jours travaillés. Sur le nombre d'heures travaillé. Sachant que les agents ont droit à un mois de congés par an, les carnets sont servis sur 11 mois. Les carnets ne sont pas servis au mois d'août pour tenir compte des congés. Lorsque les agents sont en arrêt maladie, ils ne perçoivent pas de tickets. Les jours sont défalqués. Un agent absent 5 fois dans le mois, on lui enlèvera 5 tickets ».

Le Conseil après délibérer approuve à l'unanimité

Affaire 3 : Actualisation, création de commissions et nomination des membres,

Affaire présentée par Patricia Galbas

Le Président demande à Patricia Galbas de lister les commissions.

Guy Losbar : « En fait, il s'agit de régulariser suite aux élections de Sainte-Rose et Lamentin. Il y a eu un renouvellement du bureau. Il fallait compléter le bureau. Le bureau est composé de 12 personnes actuellement. La commission nouvelle, qui a été créée, est celle de la communication. Il faut régulariser pour que chaque vice-président puisse avoir une commission. Sauf s'il y a lieu de modifier les vice-présidents. Sinon ce serait pour compléter la 12ème vice-présidence. Le 11ème vice-président assumait la vice-présidence de la commission transport. Peut-être que la 11^{ème} vice-présidente présidera la commission transport. On sera amené à reconsidérer parce que si la CTP suit ses décisions de 2020 ou 2021 la commission transport à terme devrait disparaître au niveau de la CANBT. Mais la mission transport sera poursuivie dans le cadre du syndicat unique. Qui sera créée ».

Le Président : « La vraie question est de savoir est ce que l'on continue la transition. Pour moi, cela ne me dérange pas sur le principe de continuer jusqu'à ce que l'on puisse basculer en syndicat unique. Mais on peut donner à mme Elusue la présidence de cette commission ou sinon créer une commission supplémentaire. C'est à nous de voir dans quelle mesure on veut le faire. On a commencé un travail depuis un an. Il faudra qu'elle puisse se mettre dans le bain. Je peux prendre la responsabilité de l'aider à ce niveau. C'est à toi de voir Président ».

Guy Losbar : « Je pense que la solution la plus simple serait qu'elle puisse assumer mais avec ton appui , ton accompagnement. Ce qui nous laisse la possibilité d'ici le mois de juillet après réflexion de pouvoir créer une autre commission. On a vu qu'il y a des compétences qui comme la Gemapi devrait logiquement en 2023 prendre toute sa dimension. Cela nous laissera le temps d'y réfléchir complètement ».

Patricia Galbas : « Nous avons à revoter également pour la sixième vice-présidence ».

Guy Losbar : « C'est la même personne. Il n'y a pas de changement à ce niveau. Il faudra que la délibération reprenne tel quel du premier au 12ème en rappelant telle commission est affectée à telle personne ».

Ephrem Glorieux : « La question de mme Galbas me concerne en particulier. La commission que j'avais c'est celle que je garde ».

Le Président : « On fait juste une permutation entre mme Elusue et moi. Sinon les choses restent en état et je récupère la commission développement économique. Mme Elusue la commission transport, le temps que nous puissions créer des commissions supplémentaires ».

Guy Losbar : « Et la 12ème commission que l'on a créé ».

Le Président : « Il faut que l'on désigne les membres de la commission communication.

Ketty Delver : « Je me permets de vous dire quand vous m'aviez proposé cette commission il y a un an il s'agissait d'une délégation pas d'une commission. Je découvre ce soir qu'il s'agit d'une commission. Je voudrais savoir si les choses ont changé.

Guy Losbar : « Mme Galbas a expliqué que pour que les vice présidents soient dans leurs droits il est nécessaire d'avoir une commission.

Patricia Galbas : « Les vice-présidents ne peuvent avoir délégation que s'ils sont premier vice président d'une commission ».

Ketty Delver : « Vous auriez pu m'avertir avant et ne pas me laisser le découvrir à l'instant T ».

Guy Losbar : « Effectivement. De toutes les manières, ce que l'on peut faire. La commission est créée avec sa vice-présidence, ce qui laisse le temps au cours du prochain conseil que l'on puisse désigner les membres ».

Le Président : « La commission est créée et mme Delver est la vice-présidente. Lors du prochain conseil, on va désigner les membres ».

Benjamin Gracchus : « Vous parliez des vice-présidents mais moi je souhaiterais parler des membres. Puisque en effet nous avez mentionné l'annulation des élections puis la démission de José Toribio que j'ai remplacé. J'avais fait la proposition pour participer à trois commissions, j'aimerais savoir si cela avait été pris en compte ».

Le Président : « Tu dois savoir monsieur Gracchus que l'on définit un nombre de personnes pour les commissions. Je ne sais pas si tu as été remplacé systématiquement dans les commissions ou siégeait monsieur Toribio mais sache que tu peux y aller si tu le souhaites. Il n'y a pas de restrictions par rapport à cela ».

Guy Losbar : « Tout élu peut participer à toutes les commissions ».

Sylvie Dagonia : « Sauf que je tiens à préciser que si son nom n'est pas dans la commission il ne reçoit pas la convocation. Je suis bien d'accord, on peut participer mais je suis bien placée pour le dire on ne reçoit aucune convocation quand il y a une commission ».

Guy Losbar : « Une information de la tenue de toutes les commissions. Je ne sais pas si c'est respecté. Les membres sont convoqués mais tout élu a l'information de la tenue de la commission de manière à lui permettre d'assister. Si ce n'est pas le cas, je demande dorénavant à respecter cela. ».

Le Président : « Il est bien noté que les élus doivent être informés de la tenue des réunions de toutes les commissions ».

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 4 : Mandat spécial - Déplacement des élus,

Affaire présentée par Patricia Galbas

Le Président : « C'est classique. Sinon au niveau du trésor, on ne peut pas payer les prestataires ».

Le Conseil après délibérer vote à l'unanimité

Affaire 5 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Affaire présentée par Marie-Line Sarthal

Le Président : « Merci madame Sarthal pour ces explications. Toutes les collectivités sont amenées à pendre cette délibération. Il y a-t-il des observations ? Nous on passe dès le premier janvier 2023 à cette nomenclature M57. ».

Le Conseil après délibérer approuve à l'unanimité

Affaire 6 : Défense des intérêts du SIAEAG dans le cadre des travaux de liquidation - Contribution solidaire des membres pour la prise en charge des honoraires du cabinet d'avocats,

Affaire présentée par Marie-Line Sarthal

Le Président : « Ce qui représente 50 000 € par EPCI ».

Marie-Line Sarthal : « Exactement pour la première tranche.

Benjamin Gracchus : « Quand je prends l'exemple de Lamentin ou Sainte-Rose. Le Lamentin ne faisait pas partie du SIAEAG. Est-ce à nous et c'est une question posée par le citoyen lambda, de contribuer à ces frais alors que dans le passé nous n'y étions pas ».

Adrien Baron : « Petit-Bourg et Goyave faisaient partie du SIAEAG. On ne peut pas se défilier pour autant. La responsabilité est de droit ».

Le Conseil après délibérer approuve à la majorité moins une abstention (Benjamin Gracchus)

Affaire 7 : Transfert des contrats d'emprunt relatifs à l'exercice des compétences AEP/Assainissement vers le SMGEAG – Autorisation donnée au président de signer les actes de substitution de débiteur,

Affaire présentée par Marie-Line Sarthal

Camille Elisabeth : « J'ai évoqué une situation que je connais sur Pointe-Noire. J'ai un poste de refoulement qui n'a pas été répertorié lorsque l'on a fait le recollement. Il n'est pas sur la CANBT. Il n'est pas sur le SMEAG. C'est un poste qui me cause problème. J'aimerais savoir quelle démarche à faire pour le rapatrier dans le patrimoine du SMEAG ».

Le Président : « Je suppose que si cela n'a pas été répertorié il faut faire une nouvelle évaluation ».

Camille Elisabeth : « C'est une omission. Au début c'est un poste qui appartenait aux HLM. Lorsque les HLM ont transféré le terrain sur lequel a été construit la station et la déchetterie, cela a été omis ».

Adrien Baron : « Le transfert est complet. Si c'est un oubli, il faudra le signaler pour être pris en compte. On va le signaler au SMEAG. Il faudrait que le Président fasse un courrier dans ce sens. Je crois qu'il y aura une prise en charge parce que l'on ne peut pas transférer une partie et laisser une autre ».

Camille Elisabeth : « Il pose un problème aujourd'hui. S'il ne causait pas de problèmes on n'aurait pas vu cela. Cela crée des problèmes au niveau des administrés. On a cherché la cause et c'est à ce moment que l'on a vu qu'il s'agissait de ce poste ».

Le Président : « On garde le principe de saisir le SMEAG par courrier ».

Le Conseil après délibérer approuve à l'unanimité. Sylvie Dagonia ne prend pas part au vote en raison de son statut.

Affaire 8 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2023,

Affaire présentée par Marie Line Sarthal

Pas d'observations, ni de questions.

Le Conseil après délibérer approuve à l'unanimité

Affaire 9 : Mise en œuvre de la norme comptable M57 au 1er janvier 2023 : fixation du mode de gestion des amortissements et des immobilisations,

Affaire présentée par Marie Line Sarthal

Pas d'observations ni de questions

Le Conseil après délibérer approuve à l'unanimité les membres

Affaire 10 : Processus de transfert des compétences AEP/assainissement vers l'autorité unique de gestion (SMGEAG) : demande de prorogation du délai de liquidation,

Affaire présentée par Marie-Line Sarthal

Pas d'observations ni de questions

Le Conseil après délibérer approuve à l'unanimité. Sylvie Dagonia ne prend pas part au vote en raison de son statut.

Connection Henri Jotham

Affaire 10 : Désignation des membres du comité social territorial (CST) - Collège administration,

Adrien Baron ayant des problèmes de connexion, Guy Losbar préside la réunion.

Affaire présentée par Guy Losbar

Le Président : « Je propose de garder les mêmes membres sauf s'il y a des désistements ou de nouvelles personnes qui souhaitent y participer ».

Patricia Galbas : « Il s'agit de désigner les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Le conseil social territorial, c'est l'instance dite de concertation et de dialogue social. C'est la fusion du CHSCT et du CT ».

Benjamin Gracchus : « Monsieur le Président, Je souhaiterais faire partie du CST ».

Le Président demande à Patricia Galbas de nommer les membres titulaires et suppléants.

Le Président : « Si monsieur Gracchus veut en tant que suppléant il pourra participer ».

Patricia Galbas : « Généralement nous convoquons les titulaires et les suppléants. Que cela soit du côté de l'administration ou des représentants du personnel ».

Le Président : « S'il n'y a pas de désistement, ce que je pourrais proposer c'est que monsieur Gracchus soit suppléant. Monsieur Gracchus cela vous convient ? ».

Benjamin Gracchus : « Oui ».

Le Président « Ce que je propose c'est de maintenir messieurs Glorieux, Luce, Morvan, Louisy, Losbar comme titulaires. ».

Le Conseil après délibérer approuve à l'unanimité

Affaire 12 : Création de postes – Modification du tableau des effectifs de la CANBT,

Affaire présentée par Patricia Galbas

Philippe Dezac : « On crée de nouveaux postes pour que les gens puissent obtenir une promotion. Est-ce qu'il ne faudrait pas une transformation car on passe de création et en même temps de suppression ».

Patricia Galbas : « Je vais vous rassurer. Je n'ai pas encore parlé au Président mais je compte voir avec lui pour un certain nombre de suppression de postes. Notamment les postes qui ont été transférés. A l'eau et l'assainissement, il y a une cinquantaine de postes dont nous ne n'avons pas la nécessité et qui devront être supprimés. Il y aura obligatoirement des suppressions de postes ».

Benjamin Gracchus : « Vous parlez de suppression de postes. Une cinquantaine. Il y aura-t-il de nouvelles créations, ou vous allez laisser ces postes vacants ? ».

Patricia Galbas : « Il ne s'agit pas de vacance ou non de postes. Selon la réglementation les postes dont nous n'avons pas l'utilité ne doivent pas figurer au tableau des effectifs. Nous devons obligatoirement les supprimer. Par contre, chaque fois que nous avons un besoin certain, il convient de faire des créations ».

Benjamin Gracchus : « Il y a combien d'agents à la CANBT ».

Patricia Galbas : « Il y a 120 agents à la CANBT ».

Le Conseil après avoir délibérer approuve à l'unanimité

Affaire 13 : Demande de financement LEADER pour une manifestation de sensibilisation à la réduction des déchets « One, two, tri réduisons nos déchets »,

Affaire présentée par Lesly Bélair

Pas de questions ni d'observations

Le Conseil après délibérer approuve à l'unanimité

Affaire 14 : Délibération modificative relative à la demande de financement LEADER pour le projet pilote de Restauration de la Nature en ville,

Affaire présentée par Lesly Bélaïr

Pas de question ni d'observation

Le Conseil après délibérer approuve à l'unanimité

Affaire 15 : Délibération modificative relative à la demande de financement LEADER pour l'acquisition d'outils pédagogiques d'éducation au développement durable,

Affaire présentée par Lesly Bélaïr

Pas de question ni d'observation

Le Conseil après délibérer approuve à l'unanimité

Affaire 16 : Délibération modificative relative à la demande de financement LEADER pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CANBT,

Affaire présentée par Lesly Bélaïr

Benjamin Gracchus : « J'ai laissé passer les points précédents pourrait-on avoir l'état d'avancement des ces opérations

Lesly Bélaïr : « Concernant le point 14, restauration de la nature en ville, le projet est quasiment achevé. Il y avait deux parties. Une partie création d'application. C'est achevé et sera bientôt lancée. Et la partie nettoyage et fleurissement. Quasiment tous les points ont été nettoyés et fleuris. Je n'ai pas les chiffres en tête. Mais le projet a été entamé. Concernant l'acquisition d'outils pédagogiques, le projet est réalisé dans la totalité. On a reçu le matériel qui est déjà utilisé lors de nos manifestations. Concernant le PCAET, les études ont été lancées. On va rentrer dans la phase consultation du public à partir du mois de janvier prochain ».

Le Conseil après délibérer approuve à l'unanimité

Affaire 17 : Délibération modificative relative à l'autorisation donnée au Président pour signer l'ensemble des documents afférents au marché sans publicité ni mise en concurrence pour exclusivité avec la société TERRADONA ;

Affaire présentée par Thélia Brudey

Benjamin Gracchus : « Pourrait on savoir pourquoi il y a eu cette exclusivité avec la société Terradonna ».

Thélia Brudey : « On ne peut pas parler d'exclusivité mais de primeur à la CANBT. Ce système sera installé en priorité à la CANBT. D'autres collectivités sont intéressées ».

Benjamin Gracchus : « Concernant le financement, il est question d'un peu plus d'un million est ce que la CANBT est seule à s'acquitter de cette somme ? Va-t-elle demander l'accompagnement d'autres collectivités comme la Région ».

Thélia Brudey : « Ce dossier a déjà fait l'objet d'une délibération. Un dossier a été déposé au Leader à hauteur de 80% ».

Le Conseil après délibérer approuve à l'unanimité

Affaire 18 : Renouvellement de la convention OCAD3E.

Affaire présentée par Thélia Brudey

Pas de questions ni d'observations

Le Conseil après délibérer approuve à l'unanimité

Le Président remercie les conseillers communautaires et le premier vice-président. Le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

L'ordre du jour étant épuisé. Le Président lève la séance.